

Cote du document: A/47/493

Meilleur exemplaire
Disponible



Assemblée générale

UN LIBRARY

OCT 25 1992

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALEA/47/493
8 octobre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 73 de l'ordre du jour

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES
REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Protection, dans le territoire palestinien occupé, des élèves
et étudiants palestiniens des établissements d'enseignement
et de la sécurité des installations de l'Office de secours et
de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application de sa résolution 46/46 K, en date du 9 décembre 1991, dont le dispositif se lit comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

1. Condamne les incursions israéliennes répétées dans les locaux et installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et demande à Israël, Puissance occupante, de s'abstenir d'incursions de cette nature;

2. Déplore la politique et les pratiques d'Israël, Puissance occupante, qui ont entraîné la fermeture pendant une longue période d'établissements d'enseignement et de formation professionnelle, dont beaucoup gérés par l'Office, et qui ont perturbé à maintes reprises les services médicaux;

3. Demande à Israël, Puissance occupante, d'ouvrir immédiatement tous les établissements d'enseignement et de formation professionnelle fermés et de s'abstenir de les fermer à l'avenir;

151092

4. Pre le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-septième session, un rapport sur l'application de la présente résolution."

2. Le 18 mars 1992, le Secrétaire général a adressé une note verbale au Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle il appelait son attention sur le fait qu'il était chargé de faire rapport à l'Assemblée aux termes de ladite résolution et le priait de l'informer de toute mesure que le Gouvernement israélien avait prise ou envisageait de prendre pour mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de ladite résolution.

3. Dans une note verbale datée du 30 juin 1992, le Représentant permanent d'Israël a répondu ce qui suit :

"Cette résolution est partielle et déforme le rôle et la politique du Gouvernement israélien. Cette politique a été et demeure d'encourager l'amélioration et le développement du système d'enseignement en Judée, en Samarie et dans le district de Gaza. Au cours de la période d'administration israélienne, le niveau d'éducation et d'alphabétisation dans ces territoires a connu une amélioration notable, et de nombreux nouveaux établissements d'enseignement ont été créés.

Toutefois, depuis décembre 1987, les écoles ont souvent été utilisées comme centres d'organisation et de lancement d'activités de violence.

Les mesures prises par les autorités l'ont été en réaction devant ces actes et sont le résultat direct d'activités qui n'ont rien à voir avec l'enseignement.

Ces mesures ont été extrêmement fructueuses, de sorte que le Gouvernement israélien a autorisé la réouverture de tous les établissements d'enseignement, y compris des sept établissements d'enseignement supérieur dans les territoires sous administration israélienne, ainsi qu'il a été récemment reconnu dans la résolution 26 C/16 de l'Unesco."

4. Les renseignements qui suivent, concernant l'application par Israël de la résolution 46/46 K de l'Assemblée, se fondent sur des rapports du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Ils couvrent la période allant du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992 et touchent exclusivement les établissements d'enseignement et autres installations de l'Office. On trouvera d'autres informations dans le rapport annuel du Commissaire général 1/ portant sur la même période.

5. Au cours de la période considérée, il y a eu 117 cas d'entrée non autorisée des autorités israéliennes dans les locaux de l'Office en Cisjordanie. Sur ce nombre, 62 touchaient des écoles et 25 des centres de santé. Dans la bande de Gaza, il y a eu 210 de ces cas, dont 118 dans des

/...

écoles et 69 dans des centres de santé. L'Office a porté ces incidents à l'attention des autorités israéliennes qui, dans un certain nombre de cas, ont argué qu'elles avaient pénétré dans ces locaux parce que des pierres avaient été lancées de l'intérieur ou qu'elles y poursuivaient des lanceurs de pierres.

6. Au cours de la même période, il y a eu un mort et 138 blessés parmi les étudiants et les stagiaires dans les établissements d'enseignement de l'Office en Cisjordanie. Pour la bande de Gaza, on a compté 5 morts et 637 blessés. Ces cas sont imputables à des sévices, des inhalations de gaz lacrymogène, des balles de caoutchouc et des balles réelles. En outre, 259 étudiants et stagiaires en Cisjordanie et 43 dans la bande de Gaza ont été détenus; 144 d'entre eux en Cisjordanie et 37 dans la bande de Gaza avaient été relâchés au 30 juin 1992.

7. A la fin de 1991, trois centres de formation de l'Office en Cisjordanie ont complété l'année scolaire 1990/91, qui avait été interrompue par suite soit d'ordres de fermeture donnés par les autorités militaires, soit du couvre-feu général imposé au cours de la guerre du Golfe. L'année scolaire 1991/92 a commencé le 18 novembre 1991 (pour le Centre de formation de Kalandia) et le 17 décembre 1991 (pour le Centre de formation masculin et le Centre de formation féminin de Ramallah). Le nombre de jours perdus représente en moyenne 21 % de l'année scolaire, ces interruptions étant dues à des grèves générales, aux couvre-feu et aux mauvaises conditions climatiques. De surcroît, les cours ont été interrompus en mars 1992, par mesure de solidarité avec les stagiaires de la bande de Gaza que les autorités israéliennes empêchaient de fréquenter les centres, en vertu de nouvelles conditions imposant l'obtention d'une carte de résident en Cisjordanie. Soucieux de voir les étudiants poursuivre leurs études, et face aux demandes des étudiants qui n'étaient pas autorisés à quitter la bande de Gaza, l'Office a demandé aux autorités israéliennes, et obtenu d'elles, des autorisations pour que les étudiants de la bande de Gaza puissent suivre les cours des centres de formation de l'Office en Cisjordanie. Toutefois, sur un nombre total de 200 étudiants de la bande de Gaza, fréquentant les centres de formation de Ramallah et de Kalandia, 17 n'ont pas reçu l'autorisation de poursuivre leurs études en Cisjordanie. Pour le Centre de formation de l'Office dans la bande de Gaza, les jours de classe perdus ont été, en pourcentage de l'année scolaire, les suivants : 18 % en raison de grèves, 1 % en raison du couvre-feu, 1 % en raison d'ordres de fermeture donnés par les autorités militaires et 4 % en raison de sa fermeture par l'Office pour des raisons de sécurité.

8. En Cisjordanie, le nombre de jours perdus entre septembre 1991 et juin 1992 représente 17,2 % de l'année scolaire. Ces interruptions sont dues essentiellement à des fermetures sur ordre des autorités militaires, à des grèves générales et aux couvre-feu. Dans la bande de Gaza, le nombre de jours perdus au cours de la même période représente 12,4 % de l'année scolaire. Deux écoles ont été fermées tout au long de l'année scolaire par ordre des autorités militaires.

9. Le 27 mai 1992, suite à l'agression d'un résident israélien de la colonie de peuplement de Kfar Darom dans la bande de Gaza par un Palestinien, les

/...

colons ont attaqué à trois reprises, le même jour, l'école élémentaire de l'Office la plus proche à Deir el-Balah. Plus de 200 enfants y étaient en train de passer leurs examens de fin d'année. Au cours d'une ces attaques, les colons ont utilisé un bulldozer pour raser la clôture entourant l'école. Les autorités militaires ont fini par ramener le calme et le personnel de l'Office a évacué les enfants.

10. Lors de la période à l'étude, l'Office a dispensé des cours par correspondance aux élèves et étudiants de Cisjordanie et de la bande de Gaza et leur a fourni du matériel autodidactique; cela ne saurait toutefois compenser que partiellement les jours de classe perdus. Les résultats préliminaires des tests de niveau administrés par l'Office en 1991 aux élèves de toutes les classes font apparaître que ces interruptions ont eu un effet négatif sur le niveau des élèves, particulièrement dans les petites classes du primaire et dans des domaines tels que les mathématiques et les sciences. D'une manière générale, la position des autorités israéliennes est que l'Office devrait suivre les dates d'ouverture et de fermeture des écoles gérées par l'administration civile. L'Office n'accepte pas de subordonner l'ouverture et la fermeture de ses écoles au programme de l'administration civile, mais il s'est vu obligé de terminer l'année scolaire à la date décidée par cette dernière, d'une part pour des raisons de sécurité et, de l'autre, parce que l'ordre lui en avait été donné par les autorités militaires.

Note

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 13 (A/47/13), par. 69 à 72 et 81 à 84.
